Envoyé en préfecture le 14/11/2026
Reçu en préfecture le 14/11/2026
Publié le
ID : 056-215602293-20261110-2026_78-DE

Délibération n°6

-

2026-78 | Convention d'utilisation des salles communales de la commune de Saint-Gravé par la commune de Saint-Martin-sur-Oust

L'an deux mil vingt-six, le dix du mois de novembre à 19h30, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Martin-sur-Oust, après convocation légale du 6 novembre 2026, à la mairie, sous la présidence de Madame Marion LE POGAM, Maire.

Secrétaire de séance : Carole CHÉNAIS

Nombre de membres du conseil	
En exercice	15
Présents	15
Votants	15

Vote	
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

En présence de :
Marion LE POGAM, André BOUDART, Marie-Joseph BLANDIN, Jacques DÉSIGNÉ, Carole CHÉNAIS, Bruno GUÉRINEAU, Yann DUBOIS, Régis RIVIÈRE, Christelle MABON, Virginie ROUXEL, Arnaud COUÉ, Julie MADOUASSE, Clément ALLAIRE, Charlène ROLLO, Philippe ROJO.

Absent(s) : /

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Saint-Martin-sur-Oust a entamé des travaux de rénovation de son espace socio-culturel. Ceux-ci ont débuté au premier trimestre 2026.

Dans ce contexte, elle indique que durant les travaux, la commune de Saint-Gravé accepte de mettre à disposition, à titre gracieux, ses salles communales à la commune de Saint-Martin-sur-Oust et, moyennant paiement d'un tarif, à ses associations dans la mesure où ces demandes sont compatibles avec le planning déjà établi par la commune de Saint-Gravé.

Par conséquent, elle propose de conclure une convention entre les deux communes définissant les conditions d'utilisation des salles communales de la commune de Saint-Gravé par la commune de Saint-Martin-sur-Oust.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **APPROUVE** la convention d'utilisation des salles communales de la commune de Saint-Gravé par la commune de Saint-Martin-sur-Oust,

- **ACTE** que la convention est conclue pour une durée de 18 mois à compter du 1er novembre 2026, renouvelable 2 fois 3 mois sur demande expresse de la commune en fonction de l'avancée des travaux,

Mod 540730 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 14/11/2026
Reçu en préfecture le 14/11/2026
Publié le
ID : 056-215602293-20261110-2026_78-DE

➲ **ACTE** que les tarifs de location pour les associations martinaises sont les suivants :

- salle communale 30 €
- salle communale + cuisine 80 €

➲ **ACTE** que la commune prendra en charge les contributions forfaitaires dues par les associations martinaises dans le cadre de l'utilisation de ces salles,

➲ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention d'utilisation des salles communales de la commune de Saint-Gravé par la commune de Saint-Martin-sur-Oust, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce sujet.

Fait et délibéré à Saint-Martin-sur-Oust, le 10 novembre 2026,

Secrétaire de séance,
Carole CHÉNAIS

Le Maire,
Marion LE POGAM

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-SUR-OUST (MORBIHAN)